

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

[Traduction]

M. SALTSMAN—L'ASSISTANCE DES REPRÉSENTANTS DES PARTIS POLITIQUES AUX SÉANCES D'INSTRUCTION SUR LE BUDGET

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car, à mon avis, le gouvernement et les journalistes, le soir du budget, usurpent sur les droits et les responsabilités des députés à la suite d'une coutume qui remonte à de nombreuses années.

Avant l'exposé budgétaire, que le ministre des Finances (M. Benson) doit présenter à huit heures ce soir, les représentants de la presse seront informés, secrètement et confidentiellement, de son contenu et des ses propositions. Monsieur l'Orateur, il n'est pas question de fuites, évidemment, entre six heures et huit heures, puisque tous seront verrouillés dans une pièce qu'ils ne pourront quitter avant que le ministre commence son exposé à la Chambre à huit heures.

En octobre dernier, une requête a été présentée au bureau du ministre des Finances touchant la participation d'un représentant de mon parti à l'exposé du budget. On a refusé cette requête pour des raisons de temps et de précédent. On a déclaré que la question serait étudiée de nouveau et qu'on envisagerait la possibilité d'inviter, pour le prochain budget, des représentants de chacun des partis de l'opposition de participer à l'instruction des journalistes.

Nous sommes revenus à la charge et nous avons encore une fois essayé un refus. C'est pourquoi je soulève maintenant la question. En raison de l'élément temps qui entre en jeu, de la nécessité pour les porte-parole des partis de l'opposition de commenter le budget, il importe que nous obtenions les mêmes renseignements, que nous bénéficions des mêmes privilèges que les journalistes, grâce à la présence d'un représentant désigné à l'instruction. Je suis prêt à proposer une motion, monsieur l'Orateur, si vous faites bon accueil à la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député de Waterloo (M. Saltsman), en conformité du Règlement, a fait

parvenir à la présidence un avis de la question de privilège qu'il avait l'intention de poser. La présidence a donc eu l'occasion d'étudier la situation et de décider si, oui ou non, il y a, à première vue, matière à poser la question de privilège.

Le député prétend que la décision du ministre des Finances (M. Benson) de refuser aux représentants des divers partis l'accès à l'instruction préalable à la présentation du budget constitue une atteinte aux privilèges du Parlement. Comme les députés le savent, depuis longtemps, il est d'usage de mettre à la disposition de la presse des renseignements concernant le budget quelques heures avant qu'ils ne soient communiqués à la Chambre. Cela s'effectue toujours, je crois, dans le secret le plus strict.

Le député de Waterloo soutient que si ces renseignements sont mis à la disposition de la presse, les représentants officiels des partis et autres représentants des membres du Parlement devraient y avoir droit également. L'objection soulevée par le député quant à la procédure suivie jusqu'ici suscite, bien entendu, un grand intérêt.

En réalité, ce problème a deux aspects. Premièrement, les renseignements devraient-ils être divulgués d'avance, même aux journaux? Deuxièmement, si on le fait, ou si l'on continue à agir comme dans le passé, ces renseignements sur le budget devraient-ils être divulgués d'avance à un groupe choisi?

Le premier aspect du problème a été soulevé en plusieurs occasions, notamment en janvier 1961, alors que l'Orateur, M. Michener, a dû se prononcer sur une question du même genre. Voici ses paroles:

Je ne crois pas que la Chambre ait un droit suffisant à première vue pour exiger que le gouvernement, en déposant les renseignements complets, n'en donne pas un résumé aux journaux.

Dans le cas présent, je serais porté à me prononcer dans le même sens.

Peut-être cette pratique devrait-elle être réexaminée par l'exécutif ou les députés, mais je doute fort que pareil réexamen doive avoir lieu à la suite d'une question de privilège semblable à celle que le député de Waterloo a soulevée.

• (2.10 p.m.)

En l'occurrence, je propose qu'on réfléchisse à la question en vue, peut-être, de